

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2025 / Délibération N°20250922_05Date de la convocation : **18/09/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le 22/09/2025 à **18 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

Votants : 8**Pour : 8****Contre : 0****Abstention : 0**

X	Philippe BRUN		Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
Procuration donnée à Alice MALARTRE	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Mme Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Cession de barnums aux communes de la Région

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de conforter les communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 un dispositif « Cession à titre gratuit de barnums ».

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter l'attribution d'un barnum dans ce cadre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum dans ce cadre.

Fait aux Estables, le 22 septembre 2025.

Le Maire,
Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE

